



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN BAPTISTE

16 FÉVRIER 2011

Procès-verbal de la deuxième assemblée régulière de l'année 2011 du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le 16 février à 19 h, au Centre culture et environnement Frédéric-Back, 870 avenue de Salaberry, RC-salle de répétition.

POSITION DE LA TABLE DE CONCERTATION DES CONSEILS DE QUARTIER CONCERNANT LE BASSIN LOUISE

La version finale de la résolution solidaire de la Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement concernant la rencontre dans le quartier de Lairet à Québec est déposée. Il est mentionné de relancer le débat à la Ville afin que le pourtour de la tête du bassin Louise demeure zoné vert. Il est aussi demandé d'appuyer officiellement la résolution déposée aux membres concernant l'avenir du bassin Louise. Voici la résolution pour obtenir un mandat de consultation (*résolution solidaire des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou*) :

Concernant l'avenir du bassin Louise à Québec :

CONSIDÉRANT QUE les conseils de quartiers de l'arrondissement de La Cité-Limoilou ont tous adopté des résolutions formelles demandant aux élus municipaux de tenir un vaste débat public concernant l'avenir de la tête du bassin Louise ;

CONSIDÉRANT QUE ces résolutions n'ont connu jusqu'à maintenant aucun écho ;

CONSIDÉRANT QUE les présidents¹ des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou ont délibéré de l'enjeu du bassin Louise lors d'une réunion tenue le 25 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale elle-même « souhaite redéfinir tout l'aménagement urbain du bassin Louise en collaboration avec le Port » (Le Soleil, 9 décembre 2010) ;

CONSIDÉRANT QUE Québec est une ville fluviale, maritime et portuaire et qu'il importe que la population puisse s'exprimer sur l'avenir souhaitable du bassin Louise, ce plan d'eau étant stratégiquement situé au centre-ville ;

¹ La forme masculine est employée sans préjudice et uniquement pour alléger la formulation.

CONSIDÉRANT QUE le bien commun exige que l'avenir de cette ressource publique fasse l'objet d'un débat où la population aura accès à toute l'information disponible de manière à pouvoir ensuite être en mesure de donner son avis ;

CONSIDÉRANT QU'un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace et de la gestion de la ressource en eau du bassin Louise intérieur est nécessaire afin qu'un réaménagement éventuel vise le plus grand bien pour le plus grand nombre de personnes pour le plus longtemps possible ;

CONSIDÉRANT QUE la population n'a jamais eu l'occasion de donner son avis quant à l'aménagement souhaitable du bassin Louise pour le 21^e siècle ;

CONSIDÉRANT QUE seul le recours à un processus de consultation hautement ouvert peut inscrire définitivement la planification du bassin Louise et de ses abords dans la direction souhaitée par la majorité ;

CONSIDÉRANT QUE les rivages urbains de Montréal et de Toronto ont fait l'objet de ce type de consultations approfondies et que dans chaque cas, les résultats obtenus ont dépassé de beaucoup les espérances que l'on entretenait au début.

IL EST RÉSOLU

Qu'en vertu de leurs pouvoirs de consultation et d'initiative, les conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou procèdent eux-mêmes à une vaste consultation publique dans le cadre d'un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace et de la gestion de la ressource en eau du bassin Louise ;

Que les conseils de quartier résolvent d'organiser un débat public approfondi comportant trois étapes distinctes:

1) **Dans un premier temps**, toute l'information existante relative au bassin Louise, notamment culturelle et historique, sera mise à la disposition du public. Une ample recherche documentaire sera nécessaire à cette étape de même que des moyens de diffusion adéquats (ex : site internet, réseaux sociaux, salle de consultation documentaire, rencontres, débats et colloques, expositions de photos, cartes et plans, etc.).

2) **Dans un deuxième temps**, l'avis de la population et des associations sur les *principes d'aménagement*, c'est-à-dire la vocation première et fondamentale du site, sera sollicité. Un Rapport d'étape synthétisera les opinions exprimées et rendra compte des opinions des uns et des autres. Ce document fera l'objet d'une ample diffusion auprès des intéressés ainsi que de la population en général et posera les fondements de l'étape suivante.

3) **En troisième lieu**, diverses propositions d'aménagement conformes à la vocation fondamentale de ce plan d'eau public seront ensuite sollicitées, afin de donner corps aux propositions faites lors de la consultation préalable. Cette dernière phase sera suivie d'un Rapport final destiné aux élu(e)s de l'arrondissement La Cité-Limoilou. L'ensemble de l'exercice, d'une durée approximative d'une année, devra s'effectuer

préalablement à toute décision des autorités quant à des scénarios ponctuels ou à des propositions à la pièce de réaménagement du bassin ou de ses rives.

Demande d'appui et de consultation

Unanimentement, les présidents des conseils de quartier de l'arrondissement La Cité-Limoilou demandent aux élu(e)s de l'arrondissement :

- 1. d'appuyer la démarche de consultation élargie** qu'ils ont résolu d'entreprendre concernant l'avenir du bassin Louise;
- 2. de leur octroyer un mandat officiel à cet effet;**
- 3. et de leur attribuer les moyens nécessaires** à la réalisation de cette démarche.

Ce geste permettrait aux conseils de quartier d'oeuvrer de concert avec les différents services concernés de la Ville ou auprès de divers paliers de gouvernement, afin de colliger la documentation nécessaire, de s'enquérir de la disponibilité d'aides ponctuelles, de s'adresser à diverses instances subventionnaires pour réunir les fonds nécessaires et généralement d'assurer une collaboration constante entre l'Arrondissement et le Groupe de travail des conseils de quartier qui sera éventuellement mis sur pied spécifiquement pour coordonner ce mandat.

Résolution CA-11-18

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS DUMOULIN, DUMENT APPUYÉE PAR MONSIEUR SIMON DOMINGUE, IL EST RÉSOLU

que le conseil d'administration du Conseil de quartier appuie cette demande et mandate monsieur Willem Fortin afin de transmettre un appui officiel à la démarche concernant l'avenir du bassin Louise.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSENCES :

M. Louis Dumoulin Président, M. Simon Domingue Vice-président, M. Willem Fortin Trésorier, M. Donald Rodrigue Secrétaire, Mme Gabrielle Savaria Administratrice

IL Y A QUORUM

ABSENCES : Mme Blanche Jobin-Paré Administratrice, Mme Josée Lalande Administratrice

AUTRES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES :

Mme Chantal Gilbert Conseillère municipale, Mme Ginette Bergevin Conseillère en consultations publiques, Mme Nancy Gaudreau Secrétaire à la rédaction



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN BAPTISTE (2008)

RECOMMANDATION

Considérant que le Conseil de quartier de Saint-Jean Baptiste appuie le projet d'ouvrir le bassin Louise à la population (annexe 1) ;

Considérant que les conseils de quartier du Vieux-Québec, de Saint-Roch, de Saint-Sauveur, du Vieux-Limoilou appuient aussi ce projet, tout comme le Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ), celui de Saint-Sauveur ainsi que plusieurs organismes et personnalités politiques des trois niveaux de gouvernement ;

Considérant que dans le cadre de l'harmonisation des règlements d'urbanisme, le Conseil de quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline parlementaire a demandé à ce que le zonage en tête du bassin redevienne un espace vert inconstructible tel que la Ville s'y est engagée lors de l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 1992 (annexe 2) ;

Considérant que le bien commun exige que l'avenir de cette ressource publique fasse l'objet d'un vaste débat où la population pourra avoir accès à toute l'information pertinente pour pouvoir ensuite exprimer son avis;

IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Jean Baptiste :

- appuie les résolutions adoptées le 3 décembre dernier par le Conseil de quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline parlementaire;
- demande aux élu(e)s de La Cité d'organiser un vaste débat public devant se dérouler en deux étapes distinctes. La première étape portera sur les principes d'aménagement fondamentaux, c'est-à-dire la vocation souhaitable du secteur. La seconde étape examinera une ou plusieurs suggestions concrètes d'aménagement. Tout l'exercice devra s'effectuer préalablement à toute décision des autorités quant à des scénarios ou des propositions de réaménagement de ce plan d'eau public;
- achemine, dans le cadre de l'harmonisation des règlements d'urbanisme, cette résolution au conseil d'arrondissement de La Cité et aux conseils de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline parlementaire, de Saint-Roch, de Saint-Sauveur et du Vieux-Limoilou.

ADOPTÉE LE 10 DÉCEMBRE 2008

Conseil de quartier de Saint-Jean Baptiste

Québec, le 3 juin 2005

Monsieur Léonce Naud
Société des Gens de Baignade
872, avenue Turnbull, app. 2
Québec (Québec) G1R 2X3

Monsieur,

Le Conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste vous réitère formellement son appui au projet de baignade dans les eaux du fleuve Saint-Laurent et plus particulièrement au bassin Louise.

Le projet d'accès gratuit, d'usage et de jouissance du fleuve en plein centre-ville de Québec est un projet des plus rassembleurs pour ceux qui ont à coeur la qualité de vie des enfants, des citoyens et des citoyennes de quartiers centraux. La gratuité de l'accès à la baignade est vraiment au coeur de cette accessibilité.

Votre projet est des plus inclusifs et nous souhaitons nous rallier à votre cause. La présentation que vous nous avez faite hier soir en réunion publique ne nous a pas seulement incités à adopter une résolution unanime d'appui à votre projet, mais devient pour nous un exemple de résilience et de courage pour continuer à oeuvrer dans des projets plus grands que nature.

Nous vous souhaitons la meilleure des chances et nous encouragerons les membres de notre Conseil de quartier à se joindre à votre manifestation citoyenne du 19 juin, par la baignade au bassin Louise.

Original signé par :

Mireille BONIN

Présidente

Conseil de quartier de Saint-Jean Baptiste